

DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE
UTILISÉE POUR ÉLABORER LES DONNÉES MIGRATOIRES
À PARTIR DES DOSSIERS D'IMPÔT

Par Judy Reid

Le 18 février 1998

Des extraits de ce rapport peuvent être reproduits sans autorisation à des fins d'utilisation personnelle, à la condition de citer la source. Les utilisateurs ne sont pas autorisés à transmettre ou à redistribuer quelque partie ou version des données de ce rapport, de quelque manière que ce soit, que ce soit dans leur format original ou dans un format modifié, sauf si une approbation a été obtenue selon l'entente de distribution avec STATISTIQUE CANADA. Une autorisation écrite préalable doit être obtenue pour toute autre forme de publication ou de distribution.

Division des données régionales et administratives
Statistique Canada.

Bureau 1306, immeuble Principal,
Parc Tunney
Ottawa (Ontario) K1A0T6

Service à la clientèle :
(613) 951-9720
Télécopieur : (613) 951-4745

Ce document est une mise à jour du document élaboré par Kara Montgomery et Linda Standish en mars 1993, intitulé « Rapport sur la méthodologie de production des données migratoires à partir des dossiers d'impôt », qui est fondé sur un document original rédigé par Linda Standish et Douglas Norris, « Rapport technique sur la production de données migratoires à partir des dossiers d'impôt ».

« Description de la méthodologie
utilisée dans l'élaboration
des données migratoires
à partir des dossiers d'impôt »

Rapport mis à jour par
Judy Reid
Février 1998

« Rapport sur la méthodologie
de production de données migratoires
à partir des dossiers d'impôt »

Mis à jour par
Kara Montgomery
Linda Standish
Mars 1993

Fondé sur le
« Rapport technique sur la production
de données migratoires
à partir des dossiers d'impôt »

Rédigé par
Douglas A. Norris
Linda D. Standish
Mai 1983

Division des données régionales et administratives
Statistique Canada

MÉTHODOLOGIE MIGRATOIRE

1. INTRODUCTION :

Les données migratoires annuelles sont d'une grande importance pour les analystes de la politique et plus particulièrement pour tous ceux intéressés par les programmes financés à divers niveaux gouvernementaux. De plus, les données migratoires sont un élément-clé de l'estimation de la population annuelle et des prévisions sur la population d'une région.

Avant l'élaboration des données migratoires à partir des dossiers d'impôt, la source principale de renseignements provenait des questions du recensement de la population produit tous les cinq ans. Ces questions évaluaient où une personne demeurait cinq années auparavant ou le nombre de déplacements effectués au cours de la période de cinq ans. Depuis le recensement de la population de 1991, les répondants doivent identifier la province où ils demeuraient l'année précédant la journée du recensement. Lors du recensement de la population de 1996, des données ont donc été recueillies sur le lieu de résidence d'une personne l'année précédant la journée du recensement, ce qui a permis d'obtenir des données migratoires à divers niveaux géographiques.

Le présent rapport offre un bref historique de la méthodologie des données migratoires annuelles et une description de la méthodologie actuelle. Depuis la rédaction du dernier rapport sur la méthodologie, des estimations sur la migration au niveau des régions métropolitaines de recensement (RMR) sont désormais disponibles, commençant avec la période migratoire 1992-1993.

2. MÉTHODOLOGIE :

Environ 70 % des Canadiens remplissent une déclaration de revenus chaque année. En comparant leur lieu de résidence au moment de la déclaration, il est possible d'identifier parmi les personnes ayant rempli une déclaration deux années de suite celles qui se sont déplacées et déterminer ainsi leur lieu d'origine et leur destination. Un certain nombre d'identificateurs géographiques contenus dans ces fichiers permettent de déterminer les flux migratoires. En effet, les données actuelles permettent d'identifier les flux migratoires entre les divisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement et une agrégation de régions non métropolitaines de recensement au niveau de chaque province. De plus, les flux internationaux entre les divisions de recensement ou les régions métropolitaines de recensement/régions non métropolitaines de recensement, vers le Canada ou à l'extérieur du pays sont établis.

Pour produire des données migratoires qui reflètent les mouvements de l'ensemble de la population, on présume que les dépendants non déclarants suivent les mêmes tendances migratoires que les déclarants. Les renseignements sur les dépendants sont extraits à partir des renseignements sur les déclarants ainsi que d'autres sources telles que le programme des prestations fiscales pour enfants et le fichier des naissances des statistiques de l'état civil.

Jusqu'à maintenant, les migrants étaient regroupés selon le sexe et selon des groupes d'âges étendus. Des considérations futures pourraient permettre l'agrégation des données selon des

groupes de revenus ou offrir d'autres données économiques afin d'effectuer une analyse sur les raisons de la migration. Depuis 1981-1982, les groupes d'âge sont : 0-17, 18-24, 25-44, 45-64, 65+. La répartition était auparavant 0-15, 16-24, 25-44, 45-64, 65+.

2.1 Source de données :

2.1.1 Fichier d'impôt de Revenu Canada :

La principale source de données est le fichier d'impôt principal de Revenu Canada qui contient des microdonnées sur chaque déclarant ayant rempli une déclaration de revenus : 20 536 000 enregistrements pour l'année d'imposition 1995.

Avant la réforme fiscale de 1988, les variables suivantes provenant des déclarations de revenus étaient utilisées pour établir l'estimation de la migration :

- le code postal (partie de l'adresse postale),
- le code de localité (attribué par Revenu Canada, Code géographique type),
- l'année de naissance du déclarant,
- le sexe du déclarant,
- l'état matrimonial du déclarant,
- la valeur en dollars des exemptions personnelles totales réclamées,
- le code de classement, indiquant l'immigration/émigration vers ou à l'extérieur du Canada pendant l'année d'imposition.

Puisque ces fichiers ne comprennent aucune information directe sur les dépendants avant 1988, un deuxième fichier de Revenu Canada contenant un échantillon de 2 % des déclarants et des renseignements sur leurs dépendants (leur nombre et leur relation avec le déclarant) a été utilisé afin d'estimer les renseignements de l'ensemble des dépendants.

À la suite de la réforme fiscale de 1988, les exemptions personnelles ont été remplacées par des crédits d'impôt non remboursables. Depuis, le système sur la migration existant n'est pas en mesure d'attribuer aux déclarants les dépendants non déclarants. Par conséquent, une nouvelle méthode d'estimation des dépendants non déclarants a été élaborée et mise en place pour la période migratoire de 1989-1990, en fonction de la création des données sur la famille. Depuis la réforme fiscale de 1988, les champs suivants trouvés sur les déclarations de revenus servent à obtenir l'estimation des dépendants :

- crédits d'impôt pour enfants,
- prestations fiscales pour enfants (ont remplacé l'allocation familiale),
- déductions pour frais de garde d'enfants,
- demande d'exemptions pour enfants,
- exemption pour le conjoint,
- numéro d'assurance sociale (NAS) du conjoint
- état matrimonial

Au cours de l'année d'imposition de 1993, l'allocation familiale a été remplacée par les prestations fiscales pour enfants qui, contrairement à leur prédécesseur, n'offrent pas une couverture universelle. Par conséquent, un agencement des données provenant du fichier des prestations fiscales pour enfants de Revenu Canada, du fichier des naissances (élaboré à partir des registres des naissances provinciaux) de la Division des statistiques sur la santé de Statistique Canada et du fichier historique des familles élaboré à partir du fichier d'impôt de

l'année précédente servent maintenant à estimer le nombre d'enfants et à les apparier aux parents déclarants.

2.1.2 Fichiers de la migration internationale :

Les données sur la migration internationale sont élaborées à partir de deux sources : les données d'impôt et les dossiers sur l'immigration/émigration provenant de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les données d'impôt sur la migration internationale diffèrent des données de DRHC dans la mesure où ces premières comprennent des données sur les Canadiens de retour au pays (y compris le personnel militaire et le personnel des ambassades). Il sera possible, à partir de l'année migratoire 1996-1997, d'identifier les immigrants séparément des Canadiens qui retournent au pays. Les fichiers d'immigration/émigration de DRHC et de la Division de la démographie ainsi que les fichiers d'impôt servent à créer la composante internationale des données migratoires. Les données d'impôt offrent le taux de distribution des régions au niveau infraprovincial pour chacune des provinces et des territoires. Les données de DRHC et de la Division de la démographie servent à déterminer le nombre d'immigrants/émigrants actuels dans chaque province et territoire. Des données préliminaires provenant de DRHC et de la Division de la démographie servent initialement à produire la première série de données migratoires pour chaque période de temps. Environ 12 à 15 mois plus tard, les données finales sont reçues de DRHC et de la Division de la démographie ce qui permet de mettre à jour les données sur les flux migratoires vers le pays ou à l'extérieur du Canada au niveau de chaque région géographique.

2.2 Résumé de la méthode :

La production des données migratoires comprend quatre étapes principales :

1. Codage géographique des fichiers d'impôt
2. Estimation des dépendants et des personnes non déclarantes
3. Identification des déclarants migrants selon le groupe d'âge et le sexe
4. Correction de la population non couverte à titre de déclarant ou de dépendant

2.2.1 Codage géographique :

À l'origine, le seul code géographique sur les fichiers administratifs (fiscaux) était l'adresse, comprenant le code postal qui fait maintenant partie d'à peu près toutes les adresses des déclarants. Le code postal offre un résumé des renseignements sur les adresses des déclarants. Les fichiers d'impôt comprennent également un « code de localité », attribué par Revenu Canada en fonction du nom de la localité, qui représente un agencement des codes de la Classification géographique types (CGT) utilisés par le recensement. Il convient de noter que, puisque les déclarations de revenus sont habituellement envoyées plusieurs mois après la fin de l'année d'imposition, les codes postaux seront ceux en vigueur au printemps de l'année suivant l'année d'imposition. Environ 99 % de l'ensemble des fichiers d'impôt comportaient un code postal, ou en ont reçu un, en fonction de l'adresse du déclarant en jumelant l'adresse à un fichier qui ressemble au Répertoire des codes postaux de Postes Canada.

Le code postal de chaque fichier d'impôt est ensuite apparié à un fichier de base géographique afin de récupérer d'autres renseignements géographiques tels que les codes de DR (divisions

de recensement, comtés ou municipalités/districts régionaux) et de RMR (régions métropolitaines de recensement); ces unités géographiques servent au traitement des données migratoires.

2.2.2 Estimation des dépendants:

Avant 1989-1990, l'estimation des dépendants était réalisée à l'aide d'un tableau d'« inférence » élaboré à partir d'un échantillon du fichier d'impôt comprenant des données démographiques sur les dépendants. Ce tableau servait ensuite à apparier les dépendants aux déclarants en fonction des exemptions personnelles. Vous trouverez plus de détails sur cette méthode dans le « Rapport technique sur le développement des données migratoires à partir des dossiers d'impôt » rédigé par Douglas Norris et Linda Standish et mis à jour, en mars 1993, par Kara Montgomery et Linda Standish.

La méthode actuelle utilise les données sur les familles créées à partir des dossiers d'impôt en appariant tous les membres déclarants d'une famille grâce au numéro d'assurance sociale (NAS) du conjoint, à l'état matrimonial et à l'adresse. Ce système impute un conjoint non déclarant lorsqu'un déclarant a indiqué qu'il/elle était marié(e) mais n'a pas été apparié(e) à un(e) époux(se) déclarant(e). Les enfants sont imputés en fonction des données sur les prestations fiscales pour enfants qui comprennent le NAS du parent recevant les prestations. Les nouveau-nés sont ajoutés aux dossiers d'impôt en fonction du fichier des naissances des statistiques de l'état civil ainsi qu'un fichier historique des enfants imputés créé à partir du fichier d'impôt de l'année précédente.

Les données sur la famille provenant des dossiers d'impôt sont ensuite utilisées pour créer un fichier sur les déclarants pour le système de migration. Le fichier migratoire comprend des renseignements sur chaque déclarant et apparie les dépendants à chaque déclarant en fonction du nombre de déclarants dans la famille et du nombre de dépendants. Si un seul parent a rempli une déclaration de revenus, tous les dépendants, y compris le(la) conjoint(e), s'il y en a un(e), sont ajouté(e)s au dossier du déclarant. Si les deux parents ont rempli une déclaration de revenus et que leur dossier familial comprend des enfants dépendants, ces derniers seront divisés à part égale entre les deux déclarants.

L'âge du conjoint du dépendant, s'il n'est pas indiqué, sera estimé pour le système de la famille. L'âge des enfants imputés (date de naissance) est indiqué dans les dossiers des prestations fiscales pour enfants, les dossiers des naissances des statistiques de l'état civil (de la Division des statistiques de la santé) et le fichier historique des familles. Le système de la famille n'impute pas le sexe des enfants non déclarants. Toutefois, pour compenser cette lacune dans le système de la migration, on attribue à chaque enfant dépendant (âgé de 0-17 ou 18-24 ans) un rapport homme/femme en fonction des renseignements du recensement les plus récents. Par conséquent, les fichiers du déclarant contiennent une valeur d'homme ou de femme dont la somme = 1 pour chacun des enfants dépendants.

La méthode actuelle permettant d'estimer les dépendants non déclarants en fonction des prestations fiscales pour enfants (qui ne sont pas des prestations universelles) a donné lieu à la perte de certains renseignements. Toutefois, l'utilisation à la fois du fichier des naissances des statistiques de l'état civil et du fichier historique des familles de l'année précédente minimise ces pertes. La méthode actuelle occasionne également la perte de renseignements sur les personnes apparentées âgées, mais il est fort probable que ces personnes rempliront une

déclaration de revenus puisqu'elles sont admissibles aux crédits de la TPS et autres crédits. De plus, la méthode précédente comptabilisait parfois en double les conjoints (habituellement des femmes) à la fois comme dépendant et comme déclarant.

2.2.3 Identification des déclarants migrants

Après avoir attribué les codes géographiques et les dépendants non déclarants à chaque déclarant, les dossiers de deux années consécutives sont appariés par NAS et les déclarants migrants sont identifiés en comparant les codes géographiques (divisions de recensement ou régions métropolitaines de recensement) actuels aux codes antécédents. Après avoir calculé la population « à risque », seuls les fichiers affichant un changement de code géographique sont retenus dans le processus migratoire. À l'exception des immigrants, il est donc seulement possible de déterminer le statut migratoire des déclarants qui ont rempli une déclaration deux années consécutives. En 1995, 94 % des déclarants avaient également rempli une déclaration l'année précédente. L'identification des migrants est fondée sur leur adresse au moment de la déclaration. Par conséquent, la période migratoire ne s'échelonne pas précisément sur une année, mais habituellement du mois d'avril à avril de l'année suivante. Des modifications sont donc apportées à ces chiffres afin de produire les estimations de juin à juin.

Cette méthode d'estimation se fonde sur l'hypothèse que l'adresse indiquée sur la déclaration de revenus représente la résidence du déclarant. Toutefois, cette adresse pourrait également être l'adresse de l'entreprise du déclarant, une boîte postale ou celle d'une tierce personne. Puisque le niveau géographique utilisé dans l'estimation de la migration représente une division de recensement ou une région métropolitaine de recensement, le déclarant demeure habituellement dans la même région géographique que celle de l'adresse indiquée sur la déclaration même s'il ne s'agit pas de son domicile.

La migration internationale présente un défi intéressant. Les immigrants sont identifiés selon deux méthodes. Si une personne qui remplit une déclaration de revenus pour l'année en cours, alors qu'elle ne l'avait pas fait l'année précédente, indique qu'elle est arrivée au pays durant l'année, elle sera comptée à titre d'immigrant. Il convient de noter que, contrairement aux autres déplacements qui sont calculés d'avril à avril, ces immigrants sont entrés au Canada durant l'année d'imposition ou l'année civile. La deuxième façon comprend les immigrants qui ont rempli une déclaration les deux années : la première année de l'extérieur du Canada et la seconde, du Canada. Ces personnes sont habituellement des citoyens canadiens qui demeurent à l'étranger temporairement tels que le personnel militaire ou le personnel des ambassades. Les émigrants sont identifiés seulement s'ils remplissent une déclaration les deux années, la première année au Canada et la seconde année de l'extérieur du pays. Les personnes qui quittent le pays peuvent remplir une déclaration de revenus durant l'année pour un certain nombre de raisons liées à des besoins légaux ou dans le but d'obtenir un remboursement.

2.2.4 Correction du champ d'observation

La correction finale du champ d'observation se fonde sur l'hypothèse que la population d'un groupe d'âge et d'un sexe donné qui n'est pas couverte par les données d'impôt a la même probabilité de migration que la population couverte. Les chiffres sont également ajustés pour la période de référence de juin. Les estimations de la population de la Division de la démographie sont établies en fonction de la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Il est

donc possible d'évaluer l'estimation du champ d'observation en utilisant les estimations de la population de la Division de la démographie pour chaque région géographique et d'obtenir ensuite une pondération de la migration observée en utilisant le rapport inverse du champ d'observation afin de produire les estimations finales des tendances migratoires de l'ensemble de la population.

Une évaluation des données suggère que certaines divisions du recensement ont tendance à avoir un surdénombrement ou un sous-dénombrement (plus de 10 % au-dessus ou sous la moyenne provinciale). Consultez la liste des divisions de recensement ayant une champ d'observation extrême pour la migration de 1995-1996 à l'**annexe A**. Dans ces cas, l'utilisation du facteur de pondération au niveau des divisions de recensement occasionne une « sur correction ». Le facteur de pondération des provinces a donc été utilisé au lieu dans ces régions. Ce problème a tendance à se produire dans les régions rurales où l'appariement entre la géographie du recensement et celle des codes postaux (routes rurales couvrant de grandes régions qui chevauchent les limites des DR) n'est pas très précis.

2.2.5 Autres corrections

Tel que décrit ci-dessus, l'utilisation des codes postaux peut, dans certains cas, entraîner une fausse migration lorsque des régions postales traversent d'autres limites géographiques. Les adresses non résidentielles indiquées sur les déclarations de revenus peuvent être problématiques comme lorsqu'une personne remplit une déclaration à partir de son bureau ou utilise l'adresse de son comptable qui peut changer d'adresse ou le déclarant peut changer de comptable d'une année à l'autre. De plus, Revenu Canada attribue un code de localité à chaque fichier en fonction de la municipalité du déclarant d'après son adresse. Ces codes sont basés sur les codes de la CGT qui sont utilisés pour créer les codes géographiques lorsque la déclaration de revenus ne comprend pas un code postal valide. Toutefois, dans certains cas, la similarité entre les noms de municipalités dans une même province entraîne l'attribution d'un code de localité incorrect. Une vérification des fichiers migratoires suspects s'impose donc afin d'assurer que les faux migrants soient supprimés du processus migratoire. Ces vérifications comprennent l'élimination des fichiers dont les codes postaux se trouvent principalement à la ligne « au soin de » parmi les renseignements sur l'adresse. Les fichiers affectés par un changement de division de recensement où le code de localité était stable sont également examinés et souvent supprimés. Tout déplacement fréquent d'un code postal à un autre (ou d'une RTA à une autre) fait également l'objet d'une étude.

3. ÉVALUATION DES ESTIMATIONS

3.1 Stratégies d'évaluation :

L'évaluation de la qualité des estimations est une dimension importante de l'élaboration des fichiers d'impôt (pour produire des estimations migratoires). Nous avons tenté de valider les hypothèses soulevées dans la méthodologie migratoire. Les estimations de la population créées à partir des données d'impôt sont comparées aux chiffres de population du recensement. L'**annexe C** offre un rapport sur le champ d'observation provincial comparant les estimations de la population de 1995 tirées des données d'impôt aux données sur la population du recensement de 1996. Il n'est malheureusement pas possible de fournir les rapports du champ d'observation au niveau des divisions de recensement et des régions métropolitaines de recensement comparant les données du recensement de 1996 aux données d'impôt de 1995

parce que les fichiers d'impôt (remplis en 1996) utilisaient les codes de la CGT de 1991 puisque le fichier de conversion des codes postaux aux codes CGT de 1996 n'était pas disponible au moment où les fichiers d'impôt de 1995 ont été élaborés. Ce rapport indique cependant que les données d'impôt et les chiffres de population du recensement sont très rapprochés au niveau provincial.

Par ailleurs, les chiffres sur les déclarants et les dépendants provenant des données d'impôt peuvent être comparés aux estimations de la population de la Division de la démographie de Statistique Canada. Ces comparaisons diffèrent de celles effectuées à partir du système migratoire pour ajuster les chiffres en fonction de la population non déclarante parce que dans le système migratoire la population non déclarante comprend les personnes qui n'ont pas rempli une déclaration de revenus durant deux années consécutives. Cette correction est également effectuée au niveau de la division de recensement (ou RMR) d'origine, la première année du processus migratoire (c'est-à-dire l'année précédant la période pour laquelle les rapports du champ d'observation sont produits).

3.1.1 Migration au niveau des divisions de recensement

L'**annexe B** présente un rapport du champ d'observation qui compare les chiffres sur les déclarants et les dépendants provenant des fichiers d'impôt et les estimations de la population de la Division de la démographie de Statistique Canada (ajustées annuellement en fonction des naissances, des décès et des données migratoires selon les fichiers d'impôt) au niveau des divisions de recensement et des provinces en 1996 (les renseignements fiscaux de 1995 sont fournis en 1996).

3.1.2 Migration au niveau des régions métropolitaines de recensement

L'**annexe D** offre les rapports du champ d'observation en fonction des données d'impôt de 1995 (déclarants et dépendants qui ont rempli une déclaration en 1996) et les estimations de la population de la Division de la démographie au niveau des régions métropolitaines de recensement.

3.2 Analyse des hypothèses

3.2.1. Observations générales

La partie précédente du présent rapport décrit la méthodologie utilisée pour produire les estimations à partir des fichiers d'impôt. Cette méthode est fondée sur certaines hypothèses. Swain (1981) a étudié la méthodologie et identifié les hypothèses les plus importantes qui portent sur quatre secteurs généraux :

- i) l'utilisation d'adresses postales comme identificateur géographique,
- ii) l'estimation des dépendants,
- iii) l'hypothèse selon laquelle les dépendants se déplacent avec les déclarants,
- iv) les hypothèses concernant la correction du champ d'observation.

3.2.2 Adresses postales

Bien que le code postal représente une façon efficace d'attribuer un code géographique aux fichiers d'impôt, un certain nombre de problèmes peuvent se poser.

Le code postal représente habituellement une adresse résidentielle, mais il peut également représenter une adresse de commodité telle que l'adresse d'une entreprise, une boîte postale, l'adresse d'un comptable, etc. De telles adresses non résidentielles peuvent entraîner des erreurs dans le codage des divisions de recensement mais elles peuvent aussi provoquer de fausses migrations. Par exemple, une personne peut remplir une déclaration de revenus à partir de sa résidence une année et à partir d'un bureau de comptables l'année suivante. Si le bureau de comptables est situé dans une autre division de recensement, le déclarant sera comptabilisé à titre de migrant. Un problème plus sérieux se pose lorsque le bureau de comptables déménage d'une division de recensement à une autre; dans ce cas, tous les clients utilisant l'adresse du bureau de comptables seraient comptés comme des migrants. Bien qu'il soit impossible de calculer le nombre exact d'adresses non résidentielles utilisées, on considère cette pratique peu significative (de 1 à 3% de l'ensemble des déclarants). Des révisions ont été effectuées afin d'identifier les cas extrêmes (par ex., de nombreux déclarants pour un même code postal) qui sont ensuite étudiés pour déterminer si les dossiers devraient être éliminés afin d'éviter de fausses migrations.

L'utilisation des codes postaux peut entraîner des incohérences entre les régions desservies par un code postal et les divisions de recensement. Ce problème peut survenir dans des régions rurales où un secteur utilisant un même code postal est vaste et traverse les limites d'une ou plusieurs divisions de recensement. Puisqu'un code postal est attribué à une seule division de recensement, un certain nombre d'erreurs de position peuvent se produire. Il peut s'agir d'erreurs positives ou négatives qui s'éliminent dans certaines divisions de recensement. Ces erreurs géographiques peuvent cependant causer des surdénombrements ou des sous-dénombrements nets. Il est important de noter que les totaux provinciaux ne sont pas affectés par ce problème.

Un autre problème lié au codage géographique est l'incohérence du codage au fil du temps. Dans quelques cas, les changements apportés aux codes postaux (par ex., une région de banlieue qui obtient un service de livraison de maison à maison) et les corrections de codes postaux entraînent de fausses migrations. Des problèmes semblables peuvent survenir lorsqu'un particulier a indiqué un code postal la première année mais pas l'année suivante et que le code de localité a été utilisé pour attribuer une division de recensement. Toutefois, dans 98,9 % des cas, le code postal et le code de localité se rapportent à la même division de recensement. Dans les autres cas, un particulier peut être comptabilisé à titre de migrant s'il était codé à partir de sources différentes au cours des années consécutives.

Un logiciel sur les codes postaux a été élaboré afin de vérifier et recoder les codes postaux des adresses postales. Grâce à ce logiciel, environ 99 % de l'ensemble des fichiers contiennent un code postal ou un code postal leur est attribué. La fréquence de l'utilisation des codes postaux entraîne une réduction des flux migratoires fautifs et fournit, par conséquent, des données plus précises. Bien que dans l'ensemble les effets sur les données migratoires soient peu significatifs, il pourrait y avoir des répercussions notables sur des régions géographiques particulières où le code postal et le code de localité ne concordent pas.

Attribuer soit un code postal ou un code de localité en fonction de l'adresse du déclarant peut s'avérer problématique dans les cas où plusieurs municipalités ont des noms semblables et différentes orthographes. Ce phénomène est plus probable au Québec, spécialement chez les municipalités nommées d'après un saint, mais il survient également dans les localités où les noms se doublent. Des vérifications permettent d'éliminer le plus grand nombre possible de ces fichiers qui affichent de faux migrants.

Un dernier problème géographique se rapporte aux déclarants décédés et en faillite. Un des champs sur les fichiers d'impôt identifie les déclarants décédés, ceux qui ont fait faillite ou ont immigré ou émigré durant l'année d'imposition. Dans les cas de décès, il est impossible de savoir si l'adresse du déclarant était celle au moment du décès, et donc si le déplacement a précédé le décès, ou si l'adresse était celle du gestionnaire immobilier. Dans les cas de faillites et autres codes divers, une incertitude semblable existe au sujet de l'adresse postale. Par conséquent, ces fichiers sont exclus du traitement des données migratoires, à moins que la personne ait un(e) époux(se) déclarant(e) qui a une adresse résidentielle au Canada. Dans ce cas, on attribue la géographie du conjoint déclarant au déclarant décédé ou en faillite. On estime, qu'environ 3 % des déclarants sont ainsi exclus des fichiers migratoires, la plupart étant des déclarants décédés ou en faillite.

Tel que décrit ci-dessus, l'exactitude du codage géographique est très importante pour le système sur la migration. Grâce aux nombreuses améliorations apportées au codage géographique à l'intérieur du système, des données plus précises peuvent être obtenues. Malheureusement, des problèmes subsistent quant à l'attribution de codes postaux par Postes Canada, domaine que la Division des données régionales et administratives ne peut aborder. Par exemple, Postes Canada peut attribuer des boîtes postales situées dans une division de recensement à des résidents qui demeurent dans une autre division de recensement.

3.2.3 Estimations des dépendants

Les données sur les familles sont élaborées à partir des fichiers d'impôt de Revenu Canada en appariant tous les membres déclarants d'une même famille (y compris les enfants déclarants), grâce au numéro d'assurance sociale (NAS) du conjoint, à l'état matrimonial et à l'adresse. Ce système impute un conjoint non déclarant à chaque fois qu'un déclarant indique qu'il/elle était marié(e) mais n'a pas été apparié(e) à un(e) époux(se) déclarant(e). Les enfants non déclarants sont imputés au moyen des données sur les prestations fiscales pour enfants qui comprennent le NAS du parent recevant les prestations. Les nouveau-nés sont ajoutés aux fichiers des déclarants à partir du fichier des naissances des statistiques de l'état civil; enfin, un fichier historique des enfants imputés est créé à partir des fichiers d'impôt de l'année précédente. Ces renseignements servent ensuite de fichier d'entrées pour le système sur la migration. Une comparaison entre les données élaborées dans le système sur les familles et les données du recensement de 1996 indique que les données sur les déclarants et les dépendants de 1995 couvraient 99,9 % de la population du recensement de 1996.

3.2.4 Hypothèse selon laquelle les dépendants suivent les déclarants dans leurs déplacements

En plus d'utiliser l'estimation du nombre de dépendants, le système migratoire présume que les dépendants suivent les déclarants lorsque ceux-ci se déplacent. Bien que ce soit généralement le cas puisque la plupart des dépendants sont des enfants ou des conjoints, cette hypothèse

peut poser des problèmes dans les cas de séparation ou de divorce ou lorsque les dépendants atteignent l'âge où ils forment leur propre ménage. De plus, il y a des cas de déménagements à court terme où un déclarant peut déménager seul, quittant temporairement sa famille. Comme déjà mentionné, l'attribution de dépendants à un déclarant respectif s'effectue en fonction du nombre de parents déclarants dans la famille. Le jumelage d'enfants à chacun des parents déclarants peut donc être incorrect dans les familles séparées ou divorcées.

3.2.5 Correction du champ d'observation

La correction ou la pondération des données de la population totale représente une étape importante de l'élaboration des estimations migratoires des dossiers d'impôt. L'objectif principal de cette correction est d'identifier la population qui n'est pas couverte par le régime fiscal soit comme déclarant ou dépendant. Toutefois, la correction tient également compte de deux autres dimensions du champ d'observation notamment (1) le non-appariement de déclarants deux années consécutives et (2) l'erreur de positionnement géographique. La correction du champ d'observation est en réalité une correction des effets nets de ces facteurs. Puisque la correction du champ d'observation est une simple pondération de l'estimation des déclarants et des dépendants par rapport à la population totale, des résultats biaisés seront introduits si les groupes mentionnés ci-dessus ont des taux migratoires considérablement différents de la moyenne de l'ensemble. Il est difficile de démêler les résultats biaisés que peut introduire la correction du champ d'observation net. Des comparaisons empiriques ont démontré deux secteurs problématiques.

D'abord, dans les divisions de recensement où les erreurs d'attribution géographiques sont significatives, la correction du champ d'observation peut biaiser l'estimation de la migration nette puisqu'elle s'applique seulement à l'origine des déplacements. Cette méthode ajuste la migration vers l'extérieur mais pas la migration vers l'intérieur. Par conséquent, si une erreur d'attribution géographique entraîne un sous-dénombrement, la correction du champ d'observation modifie la migration vers l'extérieur mais pas la migration vers l'intérieur, ce qui cause un sous-dénombrement de la migration nette. L'opposé se produit s'il y a un surdénombrement en raison d'une erreur d'attribution géographique.

Ensuite, la correction du champ d'observation semble également mener à une surestimation de la migration externe et donc à un sous-dénombrement de la migration nette lorsque le champ d'observation est faible en raison du nombre de déclarants. Au cours de la période d'attribution de crédits avant impôt, les niveaux peu élevés de déclarants étaient principalement le résultat des faibles revenus. Un surdénombrement de la migration externe peut être expliqué par une mobilité inférieure à la moyenne chez les personnes à faibles revenus. Depuis l'introduction du crédit pour taxe fédérale sur les ventes en 1986 et du crédit de la taxe sur les biens et services en 1990, la majeure partie de la population est couverte par le système fiscal. L'**annexe C** comprend une comparaison entre le champ d'observation provincial de la population dans le fichier de la famille T1 de 1995 (déclarants et dépendants) et le recensement de la population de 1996.

Ces deux problèmes ont été remarqués durant les évaluations antérieures des données migratoires (1971-1972 à 1975-1976). Les données migratoires de 1976-1977 ont été modifiées : les taux du champ d'observation provincial ont été utilisés au niveau des divisions de recensement ayant des couvertures extrêmement élevées ou faibles. Les corrections apportées aux flux migratoires externes ont par conséquent été moindres ce qui a amélioré l'estimation de

la migration nette. La faiblesse de cet correction est que le taux d'erreur au niveau des divisions de recensement ayant des champ d'observation extrêmes demeure plus élevé que la moyenne. Une liste des divisions de recensement « extrêmes » en 1995-1996 est fournie à l'**annexe A**.

3.3 Autres dimensions de la qualité des données

3.3.1 Rapidité de publication

Les données d'impôt pour une année donnée, disons 1995-1996, sont fondées sur une comparaison entre les données des déclarations de revenus de 1994 et celles de 1995 qui ont été remplies approximativement en avril 1995 et avril 1996. Les données d'impôt de chaque année sont reçues environ huit mois après la date limite d'avril, et le traitement exige ensuite de sept à huit mois. Les observations sont corrigées en fonction des estimations de la population du 1^{er} juillet au 30 juin, ce qui permet d'obtenir une estimation pour cette période de temps. Les estimations de la migration sont donc produites dans un laps de temps d'environ 15 mois. Ce délai considérable limite l'utilité des données pour la production rapide d'estimations de la population. D'un autre côté, les détails sur les flux migratoires selon le point d'origine et la destination ne sont disponibles à partir du recensement de la population que tous les cinq ans. En comparaison, les données d'impôt offrent donc des données migratoires plus fréquentes et à jour.

3.3.2 Détails démographiques

Un avantage important des données migratoires extraites des fichiers d'impôt est le niveau de détails démographiques offert. Bien qu'elles ne soient pas aussi détaillées que les données du recensement, les données d'impôt sont offertes annuellement ce qui permet d'obtenir des analyses approfondies de séries chronologiques des tendances migratoires. Comparativement aux autres estimations telles que celles tirées des données sur les prestations fiscales pour enfants (PFE) ou les estimations résiduelles de la migration nette, les données d'impôt offrent beaucoup plus de détails sur la migration puisque les estimations annuelles des flux migratoires entre les divisions de recensement et les régions métropolitaines de recensement sont disponibles selon les principaux groupes d'âge et le sexe.

4. DESCRIPTION DES DONNÉES MIGRATOIRES

4.1 Base des données migratoires

Les résultats sur la migration annuelle de 1976-1977 à 1995-1996 font partie des fichiers annuels identifiant les flux migratoires de l'ensemble des divisions de recensement au Canada et les flux internationaux vers ces divisions de recensement et à l'extérieur de ces divisions. Depuis la période migratoire de 1992-1993, les fichiers sont également disponibles au niveau des régions métropolitaines de recensement. Cette base de données peut fournir des données détaillées sur une division de recensement particulière ou une région représentant un agrégat de divisions de recensement (par ex., une province). Elle offre également des données comparatives sur la mobilité entre les divisions de recensement/régions métropolitaines de recensement. Ces données sont offertes en quatre tableaux comprenant des données migratoires pour cinq années, permettant diverses comparaisons sur la mobilité des déclarants.

4.2 Tableaux standard :

De nombreuses tabulations standard résument les données migratoires offertes. Chaque tableau offre des données annuelles au niveau des divisions de recensement (pour cinq ans) ou des régions métropolitaines de recensement (quatre années sont actuellement disponibles). Les tableaux sont :

- A) Total de la migration, des entrées, sorties et solde migratoire net, par province;
- B) Total de la migration, des entrées, sorties et solde migratoire net, selon le groupe d'âge;
- C) Total de la migration, des entrées, sorties et solde migratoire net, selon le type de migration (intraprovinciale, interprovinciale, internationale) et le sexe;
- D) Principaux flux migratoires (en fonction du taux de roulement de la période courante > 10) selon l'origine et la destination - classés selon la migration brute et identifiant les gains nets et les pertes nettes.

4.3 Disponibilité des données migratoires

Les tableaux mentionnés ci-dessus sont offerts en fonction d'un recouvrement des coûts. Pour commander une tabulation ou obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Statistique Canada,
Division des données régionales et administratives
Bureau 1306, immeuble Principal
Parc Tunney,
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Téléphone : (613) 951-9720
Télécopieur : (613) 951-4745

ANNEXE A

DIVISIONS DE RECENSEMENT AYANT UNE COUVERTURE EXTRÊME (Migration par DR, 1995-1996) (en fonction des chiffres de population de l'Année 1, en date du 30 juin 1995)

<u>Province</u>	<u>Division de recensement</u>
------------------------	---------------------------------------

NOUVELLE- ÉCOSSE

Hants County	1208
Victoria County	1218

NOUVEAU-BRUNSWICK

Sunbury County	1303
Albert County	1306
Victoria County	1312

QUÉBEC

Témiscamingue	2485
Maria-Chapdelaine	2492

MANITOBA

Division de recensement 10	4610
Division de recensement 13	4613
Division de recensement 18	4618
Division de recensement 19	4619

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Stikine	5957
Fort Nelson-Liard Regional District	5959

ANNEXE B**Taux de couverture par
division de recensement (DR)**

Nom de la DR	DR	Estimations de la population (Démographie)	Déclarants et dépendants (DDRA)	Taux de couverture (%)
		(le 1 ^{er} juillet 1996)	1995 (Remplies en 1996)	
Canada		29963631	28815030	96.2
Nfld. - T.-N.		570711	564940	99.0
Division n° 1	1001	258203	254230	98.5
Division n° 2	1002	29137	28900	99.2
Division n° 3	1003	23454	23450	100.0
Division n° 4	1004	25706	26030	101.3
Division n° 5	1005	45447	45170	99.4
Division n° 6	1006	40353	40490	100.3
Division n° 7	1007	43170	42800	99.1
Division n° 8	1008	50368	49750	98.8
Division n° 9	1009	23968	23600	98.5
Division n° 10	1010	30905	30510	98.7
P.E.I. - Î.-P.É.		137312	135120	98.4
Kings	1101	20280	19330	95.3
Queens	1102	71270	69280	97.2
Prince	1103	45762	46510	101.6
N.S. - N.-É.		942796	915270	97.1
Shelburne	1201	17618	17290	98.1
Yarmouth	1202	28595	28530	99.8
Digby	1203	21310	19840	93.1
Queens	1204	12909	13190	102.2
Annapolis	1205	23307	21020	90.2
Lunenburg	1206	49351	45380	92.0
Kings	1207	61515	60340	98.1
Hants	1208	41180	44020	106.9
Halifax	1209	355238	340010	95.7
Colchester	1210	50492	48990	97.0
Cumberland	1211	35090	34190	97.4
Pictou	1212	50240	49790	99.1

Guysborough	1213	11273	10540	93.5
Antigonish	1214	19956	19980	100.1
Inverness	1215	21543	21650	100.5
Richmond	1216	11392	10740	94.3
Cape Breton	1217	123029	122180	99.3
Victoria	1218	8758	7600	86.8
N.B. - N.-B.		762501	749550	98.3
Saint John	1301	82844	81910	98.9
Charlotte	1302	28673	29100	101.5
Sunbury	1303	23805	19860	83.4
Queens	1304	13034	12720	97.6
Kings	1305	66409	62010	93.4
Albert	1306	26538	21070	79.4
Westmorland	1307	124573	126720	101.7
Kent	1308	33518	32660	97.4
Northumberland	1309	54998	55820	101.5
York	1310	89469	89000	99.5
Carleton	1311	27704	27480	99.2
Victoria	1312	22433	25230	112.5
Madawaska	1313	37860	35340	93.3
Restigouche	1314	39620	39460	99.6
Gloucester	1315	91023	91180	100.2
Que. - QC		7389137	7121990	96.4
Les Îles-de-la-Madeleine	2401	14362	14210	98.9
Pabok	2402	21863	21780	99.6
La Côte-de-Gaspé	2403	20769	21210	102.1
Denis-Riverin	2404	14207	14210	100.0
Bonaventure	2405	20465	20500	100.2
Avignon	2406	16170	16260	100.6
La Matapédia	2407	21097	21250	100.7
Matane	2408	24160	24030	99.5
La Mitis	2409	20513	20300	99.0
Rimouski-Neigette	2410	53286	52930	99.3
Les Basques	2411	10236	10480	102.4
Rivière-du-Loup	2412	31952	32220	100.8
Témiscouata	2413	23868	23370	97.9
Kamouraska	2414	23397	23360	99.8
Charlevoix-Est	2415	17252	17030	98.7
Charlevoix	2416	13570	13430	99.0

L'Islet	2417	20493	20190	98.5
Montmagny	2418	23684	23920	101.0
Bellechasse	2419	30088	29900	99.4
L'Île-d'Orléans	2420	6978	6840	98.0
La Côte-de-Beaupré	2421	22636	22200	98.1
La Jacques-Cartier	2422	27282	25070	91.9
Communauté urbaine de Québec	2423	526043	498600	94.8
Desjardins	2424	52712	51530	97.8
Les Chutes-de-la-Chaudière	2425	77061	76190	98.9
La Nouvelle-Beauce	2426	25758	25560	99.2
Robert-Cliche	2427	18811	19100	101.5
Les Etchemins	2428	19137	18440	96.4
Beauce-Sartigan	2429	46721	47070	100.7
Le Granit	2430	22368	21790	97.4
L'Amiante	2431	45701	45450	99.5
L'Érable	2432	25593	24730	96.6
Lotbinière	2433	27725	27420	98.9
Portneuf	2434	47116	45390	96.3
Mékinac	2435	14032	13390	95.4
Le Centre-de-la-Mauricie	2436	69262	68510	98.9
Francheville	2437	143083	139630	97.6
Bécancour	2438	20213	20030	99.1
Arthabaska	2439	64227	63630	99.1
Asbestos	2440	15302	15590	101.9
Le Haut-Saint-François	2441	21926	21000	95.8
Le Val-Saint-François	2442	34486	34480	100.0
Sherbrooke	2443	136136	131790	96.8
Coaticook	2444	16536	15310	92.6
Memphrémagog	2445	39825	40240	101.0
Brome-Missisquoi	2446	46782	45080	96.4
La Haute-Yamaska	2447	79214	78630	99.3
Acton	2448	15889	15640	98.4
Drummond	2449	85622	84710	98.9
Nicolet-Yamaska	2450	24668	24290	98.5
Maskinongé	2451	24440	24190	99.0
D'Autray	2452	41225	40790	98.9
Le Bas-Richelieu	2453	54158	53720	99.2
Les Maskoutains	2454	80647	78940	97.9

Rouville	2455	33511	30890	92.2
Le Haut-Richelieu	2456	102018	98050	96.1
La Vallée-du-Richelieu	2457	119957	122930	102.5
Champlain	2458	333268	309910	93.0
Lajemmerais	2459	98621	90820	92.1
L'Assomption	2460	107404	103470	96.3
Joliette	2461	51377	50390	98.1
Matawinie	2462	40999	41100	100.2
Montcalm	2463	39075	38620	98.8
Les Moulins	2464	108863	104910	96.4
Laval	2465	347643	330510	95.1
Communauté urbaine de Montréal	2466	1831849	1730450	94.5
Roussillon	2467	144001	137040	95.2
Les Jardins-de-Napierville	2468	23824	22970	96.4
Le Haut-Saint-Laurent	2469	24192	24180	100.0
Beauharnois-Salaberry	2470	62011	60790	98.0
Vaudreuil-Soulanges	2471	98448	95070	96.6
Deux-Montagnes	2472	83608	79430	95.0
Thérèse-De Blainville	2473	124211	119810	96.5
Mirabel	2474	22858	21750	95.2
La Rivière-du-Nord	2475	87152	86070	98.8
Argenteuil	2476	28491	27770	97.5
Les Pays-d'en-Haut	2477	28608	30110	105.3
Les Laurentides	2478	36694	37390	101.9
Antoine-Labelle	2479	34256	33870	98.9
Papineau	2480	21320	19890	93.3
Communauté urbaine de l'Outaouais	2481	229065	217490	94.9
Les Collines-de-l'Outaouais	2482	33065	29990	90.7
La Vallée-de-la-Gatineau	2483	20594	20180	98.0
Pontiac	2484	15788	15120	95.8
Témiscamingue	2485	18382	21420	116.5
Rouyn-Noranda	2486	43424	39740	91.5
Abitibi-Ouest	2487	24406	23990	98.3
Abitibi	2488	25887	25650	99.1
Vallée-de-l'Or	2489	45368	44900	99.0
Le Haut-Saint-Maurice	2490	16829	16460	97.8
Le Domaine-du-Roy	2491	34804	34200	98.3
Maria-Chapdelaine	2492	29039	32270	111.1

Lac-Saint-Jean-Est	2493	52841	51020	96.6
Le Fjord-du-Saguenay	2494	180222	173520	96.3
La Haute-Côte-Nord	2495	13785	13720	99.5
Manicouagan	2496	37279	37310	100.1
Sept-Rivières - Caniapiscau	2497	42481	40080	94.3
Ming.-Côte-N-du-Golfe-St-Laurent	2498	13311	13260	99.6
Territoire nordique	2499	37561	37990	101.1
Ontario		11252425	10724610	95.3
Stormont, Dundas and Glengarry	3501	116998	114430	97.8
Prescott and Russell	3502	77532	74690	96.3
Ottawa-Carleton	3506	762971	703700	92.2
Leeds and Grenville	3507	100545	96650	96.1
Lanark	3509	62519	60430	96.7
Frontenac	3510	139528	129670	92.9
Lennox and Addington	3511	41176	38660	93.9
Hastings	3512	128711	129600	100.7
Prince Edward	3513	25648	24140	94.1
Northumberland	3514	84631	75600	89.3
Peterborough	3515	128274	122560	95.5
Victoria	3516	71295	68940	96.7
Durham	3518	480334	454130	94.5
York	3519	622774	588500	94.5
Toronto Metropolitan	3520	2446123	2349960	96.1
Peel	3521	901384	849150	94.2
Dufferin	3522	47548	45240	95.1
Wellington	3523	179808	168550	93.7
Halton	3524	356257	335650	94.2
Hamilton-Wentworth	3525	489943	460750	94.0
Niagara	3526	422622	405140	95.9
Haldimand-Norfolk	3528	108908	106090	97.4
Brant	3529	125195	118650	94.8
Waterloo	3530	428426	407860	95.2
Perth	3531	75819	72980	96.3
Oxford	3532	103161	101190	98.1
Elgin	3534	83657	81450	97.4
Kent	3536	115955	117530	101.4
Essex	3537	367329	350740	95.5

Lambton	3538	136870	129410	94.5
Middlesex	3539	410060	387460	94.5
Huron	3540	62470	56830	91.0
Bruce	3541	70825	70870	100.1
Grey	3542	89915	81740	90.9
Simcoe	3543	344766	333240	96.7
Muskoka	3544	52054	48930	94.0
Haliburton	3546	15808	14730	93.2
Renfrew	3547	103944	99040	95.3
Nipissing	3548	89301	85730	96.0
Parry Sound	3549	42394	41610	98.2
Manitoulin	3551	12693	12670	99.8
Sudbury (District)	3552	27012	24820	91.9
Sudbury (R.M.)	3553	170479	168640	98.9
Timiskaming	3554	39910	39180	98.2
Cochrane	3556	96763	95280	98.5
Algoma	3557	133640	130560	97.7
Thunder Bay	3558	165920	159070	95.9
Rainy River	3559	24402	23610	96.8
Kenora	3560	68128	68580	100.7
Man.		1143524	1127500	98.6
Division n° 1	4601	16613	17690	106.5
Division n° 2	4602	48868	47310	96.8
Division n° 3	4603	41485	40760	98.3
Division n° 4	4604	10543	9400	89.2
Division n° 5	4605	15094	14190	94.0
Division n° 6	4606	10689	10980	102.7
Division n° 7	4607	58186	61610	105.9
Division n° 8	4608	14602	13350	91.4
Division n° 9	4609	23984	23800	99.2
Division n° 10	4610	8927	6640	74.4
Division n° 11	4611	641183	630870	98.4
Division n° 12	4612	18838	17560	93.2
Division n° 13	4613	41402	35950	86.8
Division n° 14	4614	16771	15680	93.5
Division n° 15	4615	23632	23780	100.6
Division n° 16	4616	10728	10290	95.9
Division n° 17	4617	24924	26180	105.0
Division n° 18	4618	22595	25690	113.7

Division n° 19	4619	13637	11670	85.6
Division n° 20	4620	11959	12180	101.8
Division n° 21	4621	23718	24350	102.7
Division n° 22	4622	35667	37750	105.8
Division n° 23	4623	9479	9830	103.7
Sask.		1022537	1003950	98.2
Division n° 1	4701	33114	32290	97.5
Division n° 2	4702	23898	23500	98.3
Division n° 3	4703	16798	16400	97.6
Division n° 4	4704	12608	11380	90.3
Division n° 5	4705	36935	37210	100.7
Division n° 6	4706	227238	221430	97.4
Division n° 7	4707	50956	48330	94.8
Division n° 8	4708	32683	32620	99.8
Division n° 9	4709	39814	39370	98.9
Division n° 10	4710	22051	20990	95.2
Division n° 11	4711	239475	229390	95.8
Division n° 12	4712	24997	23720	94.9
Division n° 13	4713	25580	25340	99.1
Division n° 14	4714	42540	43400	102.0
Division n° 15	4715	83092	81870	98.5
Division n° 16	4716	38160	38720	101.5
Division n° 17	4717	41015	44880	109.4
Division n° 18	4718	31583	33110	104.8
Alta. - Alb.		2789528	2704110	96.9
Division n° 1	4801	64666	62450	96.6
Division n° 2	4802	130835	129440	98.9
Division n° 3	4803	38569	37720	97.8
Division n° 4	4804	13138	11740	89.4
Division n° 5	4805	43120	40560	94.1
Division n° 6	4806	911189	876990	96.2
Division n° 7	4807	42718	40900	95.7
Division n° 8	4808	141073	141850	100.6
Division n° 9	4809	18727	17600	94.0
Division n° 10	4810	81194	77460	95.4
Division n° 11	4811	929340	897640	96.6
Division n° 12	4812	48928	48560	99.2
Division n° 13	4813	63360	61810	97.6
Division n° 14	4814	28014	27940	99.7

Division n° 15	4815	30040	29910	99.6
Division n° 16	4816	50193	47520	94.7
Division n° 17	4817	55939	55740	99.6
Division n° 18	4818	15271	14660	96.0
Division n° 19	4819	83214	83640	100.5
B.C. - C.-B.		3855140	3673920	95.3
East Kootenay	5901	58715	56830	96.8
Central Kootenay	5903	59834	57790	96.6
Kootenay Boundary	5905	34508	33290	96.5
Okanagan-Similkameen	5907	78898	77690	98.5
Fraser-Cheam	5909	85287	80980	94.9
Central Fraser Valley	5911	109325	104950	96.0
Dewdney-Alouette	5913	109125	102830	94.2
Greater Vancouver	5915	1811200	1713370	94.6
Capital	5917	327916	312120	95.2
Cowichan Valley	5919	73754	72850	98.8
Nanaimo	5921	126228	119720	94.8
Alberni-Clayoquot	5923	33836	32330	95.5
Comox-Strathcona	5925	102723	98120	95.5
Powell River	5927	21440	20190	94.2
Sunshine Coast	5929	26106	24400	93.5
Squamish-Lillooet	5931	31427	29360	93.4
Thompson-Nicola	5933	124722	120810	96.9
Central Okanagan	5935	139723	135610	97.1
North Okanagan	5937	76126	74340	97.7
Columbia-Shuswap	5939	50091	46410	92.7
Cariboo	5941	70429	68330	97.0
Mount Waddington	5943	15238	14200	93.2
Central Coast	5945	3880	3660	94.3
Skeena-Queen Charlotte	5947	25300	23560	93.1
Kitimat-Stikine	5949	46654	43520	93.3
Bulkley-Nechako	5951	43508	42650	98.0
Fraser-Fort George	5953	102873	99830	97.0
Peace River	5955	58501	56160	96.0
Stikine	5957	1580	1190	75.3
Fort Nelson-Liard	5959	6193	6830	110.3
Yukon		31452	30040	95.5
Yukon	6001	31452	30040	95.5
N.W.T. - T.N.-O.		66568	64040	96.2

Baffin	6104	13209	12820	97.1
Keewatin	6105	7195	6840	95.1
Fort Smith	6106	31888	30390	95.3
Inuvik	6107	9192	8890	96.7
Kitikmeot	6108	5084	5100	100.3

ANNEXE C**TAUX DE COUVERTURE PROVINCIALE**

Province	Recensement de population de 1996*	Déclarants et dépendants de 1995*	Taux de couverture (%)
Terre-Neuve	551,792	564,940	102.4
Île-du-Prince-Édouard	134,557	135,120	100.4
Nouvelle-Écosse	909,282	915,270	100.7
Nouveau-Brunswick	738,133	749,550	101.5
Québec	7,138,795	7,121,990	99.8
Ontario	10,753,573	10,724,610	99.7
Manitoba	1,113,898	1,127,500	101.2
Saskatchewan	990,237	1,003,950	101.4
Alberta	2,696,826	2,704,110	100.3
Colombie-Britannique	3,724,500	3,673,920	98.6
Yukon	30,766	30,040	97.6
Territoires du Nord-Ouest	64,402	64,040	99.4
Canada	28,846,761	28,815,030	99.9

* Les chiffres sur les déclarants et les dépendants sont tirés des fichiers d'impôt T1 de 1995, qui ont été remplis au plus tard en avril 1996.

* Les chiffres de population du recensement sont ceux du 14 mai 1996.

ANNEXE D**Taux de couverture, 1995**

NOM DE LA RMR	RMR	Déclarants et dépendants Fichiers d'impôt de 1995 Remplis en avril 1996	Estimation de la population Démographie le 1^{er} juillet 1996	Taux de couverture (%)
CANADA		28,815,030	29,963,631	96
CALGARY	825	817,650	853,711	96
CHICOUTIMI-JONQUIÈRE	408	160,940	167,854	96
EDMONTON	835	859,290	890,771	96
HALIFAX	205	333,630	344,135	97
HAMILTON	537	613,290	657,230	93
KITCHENER	541	384,170	404,216	95
LONDON	555	397,700	420,614	95
MONTRÉAL	462	3,192,960	3,365,160	95
OSHAWA	532	267,440	281,922	95
OTTAWA-HULL (ONT.)	505	722,080	781,147	92
OTTAWA-HULL (QUÉ.)	505	246,770	258,160	96
OTTAWA-HULL (TOTAL)	505	968,850	1,039,307	93
QUÉBEC	421	667,380	699,035	95
REGINA	705	194,160	199,243	97
SAINT JOHN	310	125,550	129,380	97
SASKATOON	725	215,440	223,524	96
SHERBROOKE	433	144,610	148,925	97
ST.CATHARINES-NIAGARA	539	373,960	391,086	96
ST. JOHN'S	1	173,690	175,249	99
SUDBURY	580	164,620	166,661	99
THUNDER BAY	595	129,160	130,006	99
TORONTO	535	4,218,470	4,410,269	96
TROIS RIVIÈRES	442	139,200	142,028	98
VANCOUVER	933	1,781,850	1,883,679	95
VICTORIA	935	299,620	315,168	95
WINDSOR	559	276,450	294,063	94
WINNIPEG	602	633,100	680,285	93
ENSEMBLE DES RMR		17,533,180	18,413,521	

BIBLIOGRAPHIE

Engels, R.A. et Healy, M.K., 1981. « Measuring Interstate Migration Flows: An Origin-Destination Network Based on Internal Revenue Service Records », *Environment and Planning A*, 13: 1345-1360.

Santé et bien-être social Canada, 1981. « Réseau d'information sur les ressources dans le domaine de la sécurité sociale ». Microdonnées Extra, tome 2, Ottawa.

Murphy, E.M., Nagnur, D. N., Kopustas, N. et Helleman, H., 1973. « Population Estimates by Age and Sex for Counties and Census Divisions: A Methodology Using Administrative Data ». Communication présentée à la Conférence générale de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Liège, Belgique, août 1973.

National Research Council, Panel on Small-Area Estimates of Population and Income, 1980, « Estimating Population and Income of Small Areas », Washington, D.C. : National Academy Press.

Norris, D.A. , 1982. « Nouvelles sources de données sur la migration à l'échelle des régions du Canada ». À être publié dans le « Review of Public Data Use », janvier 1983.

Norris, D.A., Britton, M. et Verma, R., 1982. « Utilisation des dossiers administratifs pour l'estimation des migrations et de la population ». Version anglaise publiée dans « Statistics of Income and Related Administrative Record Research: 1982 », éd. par W. Alvey et B. Kilss, pp. 153-160. Washington D.C. : Department of Treasury, Internal Revenue Service, Statistics Division.

Norris, D. et Standish, L. « Rapport technique sur la production de données migratoires à partir des dossiers d'impôt », septembre 1983.

Puderer, H. , 1980, « Guide de l'utilisation des données du recensement de 1976 sur la migration ». Document de travail de Statistique Canada (série socio-culturelle), n° 4-DSC79, Ottawa, Ontario : Approvisionnements et services Canada.

Revenu Canada, Impôt, 1981. « Statistique fiscale, édition 1981 ». Ottawa : Approvisionnements et services Canada.

Statistique Canada, 1980. « Les migrations internationales et interprovinciales au Canada, 1978-1979 ». Catalogue 91-208. Ottawa : Approvisionnements et services Canada.

Statistique Canada, 1992. « Divisions de recensement et subdivisions de recensement : chiffres de population et des logements ». Catalogue 93-304. Ottawa : Approvisionnements et services Canada.

Statistique Canada, Division de la démographie. « Chiffres du recensement et estimations postcensitaires totales de la population des divisions de recensement (méthode des composantes) », 1986.

Swain, L., 1981. « Le projet Migration : validation méthodologique ». Document de travail non publié, Division de l'exploitation de données administratives, Statistique Canada.

Verma, R , Basavarajappa, K.G. et Bender, R., 1983. « Nouvelles approches pour les méthodes d'estimation de la population de divisions de recensement ». Document de travail non publié, Division de la démographie, Statistique Canada.